

→

Introduction

Après que les Juifs polonais soient chassés d'Allemagne dans d'affreuses conditions, Herschel Grynszpan, un jeune juif polonais vivant à Paris, tire sur Ernst vom Rath, le secrétaire de l'ambassade d'Allemagne en France le 7 novembre 1938 pour protester contre cette politique antisémite. Le 9 novembre 1938, Vom Rath meurt de ses blessures. Les Nazis ont appelé cet épisode « Nuit de Cristal » pour le bruit des vitrines de magasins juifs brisées au sol.

Doc. 1 : L'antisémitisme, un pilier du programme du parti nazi, le NSDAP

Élaboré par Adolf Hitler qui prend la tête du parti, ce programme constitue le socle de l'action du NSDAP pendant les années 1920.

«1. Nous demandons la constitution d'une Grande Allemagne, réunissant tous les Allemands sur la base du droit des peuples à peuple allemand au regard des autres nations, l'abrogation des traités de Versailles et de Saint-Germain, (...)»

4. Seuls les citoyens bénéficient des droits : civiques. Pour être citoyen il faut être de : sang allemand, la confession importe peu : Aucun Juif ne peut donc être citoyen. [...] 8. Il faut empêcher toute nouvelle immigration de non-Allemands. Nous demandons que tous les non-Allemands établis en Allemagne depuis le 2 août 1914 soient immédiatement contraints de quitter le Reich. [...]

25. Pour mener tout cela à bien, nous demandons la création d'un pouvoir central puissant, l'autorité absolue du Comité politique sur l'ensemble du Reich et de ses organisations
Les dirigeants du parti promettent de tout mettre en œuvre pour la réalisation des points ci-dessus énumérés, en sacrifiant leur propre vie si besoin.

Adolf Hitler, programme en 25 points du Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP), Munich, 1 y 20 (trad. G. et L Marcou)

Doc. 2 : L'État nazi organise la violence antisémite

«Mesures contre les juifs à prendre dans le courant de la nuit. En raison de l'assassinat du secrétaire de légation vom Ratli à Paris, des manifestations sont attendues dans tout le Reich ce soir, du 9 au 10 novembre 1938. Les ordres suivants sont donnés pour traiter ces événements. (...) :

a) Ne peuvent être menées que des actions qui ne menacent pas la vie ou les biens des Allemands (par exemple, l'incendie de synagogues uniquement lorsqu'il n'y a pas de menace d'incendie aux alentours).

b) Les magasins et les résidences des juifs ne peuvent être détruits que sans être pillés. (...)

d) Les citoyens étrangers, même s'ils sont juifs, ne peuvent pas être agressés..

2. Les manifestations en cours ne devraient pas être empêchées par la police, mais seulement surveillées pour assurer le respect des directives

5. Dès que le cours des événements de cette nuit permettra aux policiers désignés d'être utilisés à cette fin, de nombreux juifs - en particulier des juifs aisés - doivent être arrêtés dans tous les districts Immédiatement après les arrestations, les camps de concentration appropriés devraient être contactés pour placer les juifs dans des camps le plus rapidement possible. »

Doc. 3 : La destruction des lieux de culte du judaïsme allemand

Photographie prise par un habitant, Eriçfi Koch, le 10 novembre 1938. En deux jours,

267 synagogues sont détruites dans l'ensemble du Troisième Reich.

(Westfalen) incendiée par des SS et des SA sur ordre de l'officier SS Hermann Fiostedt le 10 novembre 1938.

Télégramme envoyé par Reinhard Heydrich, major général des SS et chef de sécurité nazi, le 10 novembre 1938 (trad. C. Tarriconeet N. Hem g).

Doc. 3 : Un déchaînement de violence antisémite

« [Le 10 novembre], j'ai frappé à la porte et j'ai demandé à [Suzanne] Stern [âgée de 81 ans] de s'habiller. Elle s'est assise sur le canapé. Quand je lui ai demandé si elle avait l'intention de suivre mes instructions et de s'habiller, elle a répondu qu'elle ne s'habillerait pas et ne viendrait pas avec nous. Nous pouvions faire ce que nous voulions, "je ne quitterai pas ma maison, je suis une vieille femme". J'ai sorti mon arme de service de ma poche et j'ai incité la femme encore cinq ou six fois à se lever et à s'habiller. Stern a crié haut et fort dans mon visage avec mépris et insolence: "je ne me lèverai pas et je ne m'habillerai pas". Au moment où elle a crié "Faites de moi ce que vous voulez", j'ai ôté la sécurité de mon arme et tiré une fois. Stern s'est effondrée sur le canapé. Elle s'est penchée en arrière et a porté ses mains à sa poitrine. J'ai alors tiré une deuxième fois, en visant la tête [...]. J'ai rempli mon devoir. Je souligne que je ne regretterai jamais cet acte tant que je vivrai.»



Un magasin juif vandalisé : "Juda crève"

Des milliers de magasins appartenant à des Juifs sont détruits et leurs vitrines brisées (d'où l'expression de « nuit de Cristal »).

Le 12 novembre 1938 est adopté le décret sur l'élimination des Juifs de la vie économique, qui permet la liquidation des entreprises restantes au profit du Reich.

Déposition d'Adolf Heinrich Frey, chef des SA d'Eiberstadt (Saxe-Anhalt) lors de son interrogatoire par la police le 14 novembre 1938. Il ne sera pas poursuivi pour son crime (trad. C. Farricone et A. Perrot).

Doc. 4 : Bilan et analyse de la « Nuit de Cristal »

Près d'une centaine de Juifs sont assassinés, plusieurs sont gravement blessés, des femmes sont violées. En Autriche le pogrom est plus violent encore : 42 synagogues sont détruites, 27 Juifs tués, une centaine est gravement blessée. 6 500 personnes sont arrêtées et transférées principalement à Dachau, à Sachsenhausen et à Buchenwald. La grande majorité des internés Juifs allemands et Juifs autrichiens, lors de la « **Nuit de Cristal** », est progressivement libérée entre le 18 novembre 1938 et le printemps 1939 s'ils s'engagent à émigrer sans tarder et à abandonner la majeure partie de leurs biens.

Parmi eux, les vieillards, les grands malades, ceux qui peuvent prouver qu'ils vont émigrer ou accepter de céder leurs entreprises à un Aryen pour un prix dérisoire, sont les premiers libérés. Le froid, les mauvais traitements et les maladies provoquent la mort de plusieurs centaines « de Juifs de novembre ». La communauté juive est condamnée à payer une amende de un milliard de marks pour avoir causé ces dommages « en provoquant la juste colère du peuple allemand ». Elle sera prélevée sur les 7 milliards d'avoirs juifs bloqués depuis avril 1938.

Le déchaînement de violence donne à tort l'impression d'une émeute spontanée. En fait, à l'exception d'une minorité, la population est restée spectatrice. Peu de voix s'élèvent pour protester officiellement. Les Églises restent silencieuses.

La « Nuit de Cristal », sur le site du Mémorial de la Shoah,
URL : <http://www.enseigner-histoire-shoah.org/> (en ligne), consulté le 12/11/2021.

CONSIGNES

En utilisant tous les documents, explique en un ou deux paragraphes en quoi la « Nuit de Cristal » est un épisode d'une violence inouïe contre les Juifs en Allemagne et que cet épisode est le résultat de la politique antisémite voulue par les Nazis.

- En quoi, à ton avis, le nom de cet événement (« Nuit de Cristal ») paraît minimiser les faits.